



---

## 54ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement**

Genève, le 14 septembre 2023

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et son engagement en faveur des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement.

La Suisse partage son constat que, dans de nombreux pays, la pénurie d'eau potable et l'insuffisance des installations sanitaires est davantage une question de pouvoir, de pauvreté et d'inégalité, que de disponibilité physique. C'est la raison pour laquelle la Suisse s'est très tôt engagée à faire reconnaître les droits à l'eau potable et à l'assainissement comme des droits de l'homme et continue d'appeler à leur mise en œuvre à tous les niveaux.

Au niveau national, cela implique d'instaurer une politique de l'eau qui prenne en compte les quantités renouvelables qui sont à disposition et les besoins respectifs. La répartition des ressources en eau doit faire l'objet de négociations inclusives, régies par les principes de transparence, de participation équitable et de responsabilité.

La Suisse encourage la diffusion accrue de l'information et des connaissances, notamment à travers des politiques d'éducation et de formation relatives à la gestion

de l'eau destinées à l'ensemble de la population. Elle appelle aussi au renforcement de la collaboration entre les parties prenantes ainsi qu'entre les différents niveaux de gouvernance afin de s'entendre sur des solutions pour améliorer les pratiques environnementales en vue de garantir la durabilité, le bon état et le bon fonctionnement de tous les écosystèmes liés à l'eau.

Monsieur le Rapporteur spécial, étant donné que les étapes pour parvenir à une gouvernance durable de l'eau prennent du temps et nécessitent l'engagement de tous, où suggèreriez-vous de fixer les priorités dans les mois et années à venir ?

Je vous remercie.